

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 novembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; C. RUEGGER ;

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par C. PROUTEAU ; S. ALLEMAND par C. RUEGGER ; A. CHOUKROUN par W. BIGNON ; L. DELAITE par C. AZAIS

Absents : JF. MARY ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

Secrétaire de séance : D. CUPOLI

Secrétaire de séance adjointe : C. PROUTEAU

5. Achat des parcelles BC 175 et BC 177

Dans le cadre des aménagements des abords du complexe sportif la commune de Marseillan a l'opportunité d'acheter les parcelles BC 175 et BC 177, d'une superficie respective de 890 m² et 1146 m².

Cette entrée de ville est marquée par les espaces publics au nord-est, et la future ZAC d'habitat au sud-ouest.

Aussi, ces deux parcelles font partie intégrante d'une vision globale de cette entrée de ville qu'il convient de maîtriser.

Pour se faire, la ville souhaite acquérir les parcelles concernées, situées en zone 2AU, appartenant à :

- Madame Françoise GOTTIS, retraitée, épouse de Monsieur François LETOURMY
- Monsieur Jean GOTTIS, époux de Madame Françoise CARLES
- Monsieur Jean-Michel GOTTIS, époux de Madame Véronique DOMANGE
- Madame Marie-Christine GOTTIS
- Monsieur Amédée GOTTIS, époux de Madame Monique UTRILLA

L'estimation de la DGFIP n'étant pas nécessaire pour un montant de moins de 180 000 €, une proposition à 40€/m² pour un total de 81 440 € pour 2 036 m² a été faite aux consorts GOTTIS, qui ont accepté l'offre.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter l'achat des parcelles suivant le tableau ci-dessous :

| Section cadastrale | Numéro cadastral | Adresse postale | Acquéreur | Prix (€/m ²) | Surface cédée | Prix (€) |
|--------------------|------------------|-----------------|---------------------|--------------------------|---------------------|----------|
| BC | 175 | Pioch de Pire | Ville de Marseillan | 40€/m ² | 890 m ² | 35.600 |
| BC | 177 | Pioch de Pire | Ville de Marseillan | 40€/m ² | 1146 m ² | 45.840 |

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la ville.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



LE CONSEIL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

D'accepter l'achat des parcelles suivant le tableau ci-dessous :

| Section cadastrale | Numéro cadastral | Adresse postale | Acquéreur | Prix (€/m ²) | Surface cédée | Prix (€) |
|--------------------|------------------|-----------------|---------------------|--------------------------|---------------------|----------|
| BC | 175 | Pioch de Pire | Ville de Marseillan | 40€/m ² | 890 m ² | 35.600 |
| BC | 177 | Pioch de Pire | Ville de Marseillan | 40€/m ² | 1146 m ² | 45.840 |

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la ville.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Dominique CUPOLI



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

